



6^{ème} Forum Mondial de l'Eau Message des Autorités Locales et Régionales Marseille, 15 mars 2012

- 1) Lors du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau, les autorités locales et régionales, leurs associations représentatives et le Conseil Mondial de l'Eau ont œuvré ensemble pour mobiliser plus de 250 élus du monde entier et faire adopter le Pacte d'Istanbul pour l'Eau. Nous nous félicitons que plus de 1000 villes et régions de 56 pays se soient engagées à mettre en œuvre des approches intégrées dans la gestion de l'eau pour faire face aux changements globaux et ont mis ainsi la question de l'eau et l'assainissement au cœur de leurs stratégies.
- 2) Les actions préconisées par le Pacte d'Istanbul ont été confortées par :
 - la résolution 64/292 des Nations Unies votée en juillet 2010 reconnaissant le droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'Homme;
 - l'appel fait au Sommet OMD+10 en septembre 2010 pour redoubler d'effort pour atteindre l'objectif 7C du Millénaire pour le Développement ;
 - Les lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, adoptées par le Conseil de ONU Habitat en avril 2009.
- 3) Nous nous félicitons de la Déclaration Ministérielle du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui souligne « le rôle particulier des autorités locales et régionales, en application du principe de subsidiarité » et affirme le besoin de renforcer leur capacité pour assumer leurs responsabilités.
- 4) Nous appelons à une meilleure définition des rôles et des responsabilités des autorités organisatrices et de leurs opérateurs.
- 5) Nous nous engageons à poursuivre et intensifier nos actions dans le cadre du Pacte d'Istanbul en coopération avec les Etats et les autres niveaux politiques, à y associer les usagers et les citoyens, et à mobiliser les autres élus via notamment leurs organisations internationales pour parvenir concrètement à des résultats visibles sur tous les grands enjeux : accès à l'eau et à l'assainissement, protection des ressources, gestion des eaux pluviales.
- 6) Nous nous engageons à enrichir le Pacte d'Istanbul pour l'eau pour l'adapter aux nouveaux enjeux et répondre aux attentes des différents niveaux territoriaux.
- 7) En effet, les processus croissants de décentralisation imposent de mieux articuler les politiques internationales et nationales avec les stratégies territoriales de développement. C'est à travers cette gouvernance multiniveau que les pouvoirs publics pourront renforcer l'intégration et l'efficacité de leurs politiques de l'eau.

- 8) Nous, Autorités Locales et Régionales, souhaitons développer tout particulièrement les politiques de solidarité locale, régionale, nationale et internationale notamment à travers les projets de coopération décentralisée. Nous encourageons le développement de financements innovants solidaires participant à la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement et de la protection de la ressource. Nous invitons les Etats à prendre les mesures utiles à cet effet.
- 9) Nous appelons les Etats à favoriser la participation des autorités locales et régionales à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable. Nous souhaitons que la question de l'eau et de l'assainissement soit au cœur des propositions pour « Rio + 20 » : « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et la définition du « cadre institutionnel pour le développement durable ». Nous demandons que l'accès à l'eau et à l'assainissement soit considéré comme un Objectif de Développement Durable à part entière.
- 10) Nous nous inscrivons dans le droit fil de la Déclaration Ministérielle qui appelle à développer les outils et indicateurs pour renforcer le suivi et l'évaluation de ces politiques. Au-delà du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, nous appelons les organisations internationales d'autorités locales et régionales, avec l'appui du Conseil Mondial de l'Eau, à assurer le suivi des engagements pris par les gouvernements locaux et régionaux, à rendre compte des progrès réalisés et à les promouvoir auprès des organisations internationales et de l'opinion publique.